

A.P.S
30 QUAI DE NANCY
89100 SENS
RCS SENS 423 234 129

**Procès-verbal de l'assemblée générale du 4 juillet 2025 -
19 heures**

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian DUCATTE, représentant la Selarl DETROIT en qualité d'Administrateur Provisoire de la société A.P.S.

La société DETROIT représentée par Maître Charles-Henri CARBONI, 1 Avenue de saint Georges - 89000 AUXERRE nommé en qualité d'administrateur provisoire de la société A.P.S suite au décès de monsieur Christian LE BARTZ, suivant ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de SENS en date du 30 janvier 2025, a convoqué une assemblée générale.

La séance est ouverte sous la Présidence du cabinet DETROIT, administrateur provisoire en la personne de Monsieur Christian DUCATTE et de Me Emmanuel ARNAUD, notaire chargé de la succession, qui constatent que sont présents ou représentés :

Mr Marc LE BARTZ - Fils de Mr Christian LE BARTZ et associé de la société A.P.S

Mme Audrey LE BARTZ - Filles de Mr Christian LE BARTZ et associée de la société A.P.S

Mr Arnaud LE BARTZ - fils de Mr Christian LE BARTZ

Ainsi qu'il ressort de la feuille de présence signée jointe.

La présidence déclare alors que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise par la loi.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant : nomination d'un gérant - à défaut, dissolution anticipée de la société APS et liquidation amiable - en cette hypothèse, désignation d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs - présentation des comptes au 31/12/2024 - approbation des honoraires du cabinet DETROIT - quitus de la mission du cabinet DETROIT - questions diverses.

Lecture est donnée ensuite du rapport de la gérance correspondant au terme de la mission qui a été confiée au cabinet DETROIT en qualité d'Administrateur Provisoire afin de désigner un nouveau gérant.

Après discussion, et personne ne demandant plus la parole, la présidence ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution :

La collectivité des associés représentée comme indiqué ci-dessus décide de nommer en qualité de gérante, et ce à compter de ce jour, afin de poursuivre l'activité de la société :

- Madame Audrey LE BARTZ.

- Monsieur Marc LE BARTZ.

Co-gérants.

- Madame Audrey LE BARTZ

MLB

ALB

- Monsieur Marc LE BARTZ.

Acceptent les fonctions qui viennent de leur être confiées, et déclarent, en outre qu'il n'existe de leur chef aucune incompatibilité, ni interdiction à cette nomination.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités légales de publicité et autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale prend acte que l'administrateur provisoire n'a pas reçu les comptes arrêtés au 31/12/2024 et ce malgré les demandes formulées auprès du cabinet comptable.

Il appartiendra à la nouvelle gérance de convoquer les associés en vue de la présentation des comptes 2024 et de leur approbation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale donne son accord sur le versement d'une somme de quatre mille euros (4.000,00 EUR) H.T au titre des honoraires dû à l'administrateur provisoire dans le cadre de sa mission, dont 2.000,00 EUR ont déjà été versés ; avec facture détaillée à venir.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale donne son accord sur le quitus de la mission du cabinet DETROIT

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 40.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés.

Arnaud LE BARTZ,
Fils de Mr Christian LE BARTZ

lu et approuvé

Me Emmanuel ARNAUD
Notaire

Marc LE BARTZ,
fils de Mr Christian LE BARTZ
Et Associé.

lu et approuvé

Mr Christian DUCATTE
SELARL DETROIT
Administrateur Judiciaire

Audrey LE BARTZ
fille de Mr Christian
LE BARTZ Et Associé

lu et approuvé

(1) Mettre la mention « lu et approuvé » et signer.

A.P.S
30 QUAI DE NANCY

89100 SENS

RCS SENS 423 234 129

FEUILLE DE PRESENCE
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUILLET 2025

N°	ASSOCIES	NOMBRE DE PARTS	VOIX	NOM DU MANDATAIRE EVENTUEL - SIGNATURE
1	LEBARTZ Audrey	2 parts en pleine propriété 37,5 % de parts indivis en pleine propriété sur 496 parts		
2	LE BARTZ MARC	2 parts en pleine propriété 37,5 % de parts indivis en pleine propriété sur 496 parts		
3	Le Bartz Armand	25 % de parts indivis en pleine propriété sur 496 parts		
	Totaux =====			=====

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés 0 pouvoir,
arrêtée aux associés présents ou représentés possédant.

LE PRESIDENT DE SEANCE

